Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2024

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas,
Pouvoirs : Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle,
Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à M. GARRE Gilles
Membre Excusé : M. DESLANDES Gilles.
Secrétaire de séance : M. PIOFFRET Jean-Marc

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.
Ouverture de la séance à 20h35.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur PIOFFRET Jean-Marc.

Arrivée de Monsieur ADENIS Nicolas à 20h40

****

► MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 06/10/2023 SUR LES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Maire propose la modification du tarif de la part fixe de l'assainissement collectif
En effet, lors de la délibération prise lors du conseil municipal du 06 octobre 2023, nous n'avions pas eu l'information précisant que la part fixe de l'assainissement ne devait pas dépasser 40 % du tarif de la part variable applicable à la consommation de 120 m 3. En conséquence le tarif voté pour l'assainissement du Bourg doit être revu. Mme La Maire propose de porter ce montant à 72,67 € au lieu de 74.55 €.

Madame La Maire met aux voix cette diminution, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► CDG 23/PROPOSITION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT COLLECTIF RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de participation financière de l'employeur à partir du 1er janvier 2025 à la protection sociale complémentaire des salariés de la collectivité.
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Creuse propose de rechercher l'offre la plus adéquate. Pour ce faire, une convention doit être passée avec le CDG 23. A noter que si l'offre du CGD23 ne convient pas, il sera possible de ne pas donner suite.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Madame La Maire met aux voix cette proposition de convention pour confier au CDG23 l'étude d'une solution d'assurance. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► RECRUTEMENT ATSEM ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 POSTE 20 H HEBDOMADAIRE MENSUALISE

A la demande de Mme la Maire, Madame Isabelle Verbrugghe informe le Conseil Municipal du recrutement envisagé.
Elle explique que Madame Sandy Maisonniaux, ATSEM est à temps plein et Magali Lucet, Adjoint Technique, aide-atsem à 20 h00. Cette dernière va rejoindre la Maison d'Assistantes Maternelles qui va ouvrir début septembre.
Madame Verbrugghe Isabelle propose de publier une offre sur la plateforme du Centre de Gestion et de Centre Travail et demande de valider la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique catégorie C.

Madame La Maire met aux voix ces propositions.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► ACHAT DU CHEMIN D'ACCES AU DOLMEN

Madame La Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition du chemin d'accès au dolmen par Monsieur Robert Jamot. Cette portion de chemin permet de faire la boucle sur le circuit du dolmen et a été clôturée et aménagée par la municipalité avec l'accord de Mr Jamot.
Madame La Maire met aux voix cette demande d'achat qui est votée à l'unanimité
Madame Isabelle Verbrugghe propose de demander l'achat du bosquet en même temps si toutefois il est à vendre.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► VENTE PARCELLE COMMUNALE/ M. PARINAUD LE BEC

Monsieur Yves Pradeau informe le Conseil Municipal d'une demande de vente d'une portion d'une parcelle communale à Monsieur Parinaud au village du Bec.
Un plan du village du Bec est distribué au Conseil.
Sur ce plan, sa parcelle est décalée de 0.56 m environ du mur de son habitation et donc sa clôture également.

Monsieur Yves Pradeau propose 3 solutions au Conseil Municipal afin de se prononcer :
- 1ère solution Vendre une portion de parcelle communale à M. Parinaud à ses frais d'une superficie de 0.56 cm et 3.19 m de long environ soit : 3.36 m2 environ en tout.
- 2ème solution : Les limites restent existantes.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- 3ème solution : Peut-on lui accorder de faire une clôture amovible ?

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition n° 1.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► **INVESTISSEMENT/CHANGEMENT CHAUFFE-EAU ECOLE MATERNELLE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau de l'école maternelle a dû être remplacé en urgence. Elle propose d'inscrire cette dépense au chapitre des investissements pour un montant de ....
Madame La Maire met aux voix cette proposition.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► **INVESTISSEMENT/TRAVAUX GOUTTIERES SUR LA HALLE DE L'ECO-QUARTIER**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que ; dans un souci de sécurité, la pose de gouttières soit réalisée sur la halle de l'écoquartier. En effet, la toiture est basse et les risques de blessures de personnes d'une certaine taille sont avérés. Un devis a été réalisé pour un montant de 808,32 € TTC, 673.60 € H.T.
Madame La Maire met aux voix cette proposition.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► **GITE NERAVAUD/TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ETANCHEITE BALCON D'UNE CHAMBRE ET CREATION D'UN PARKING + DEVIS MENAGE**

Monsieur Gilles Garré informe le Conseil Municipal que lors du nettoyage du plafond dans la salle à manger du gîte à Néravaud,il a été constaté que celui-ci était détérioré à cause d'infiltration venant du balcon du-dessus.
Des travaux sont à effectuer avant l'ouverture du gîte.
L'entreprise Martinet a estimé ces travaux d'étanchéité et d'isolation pour un montant de 5 370.75 H.T. soit 6 444.90 TTC.
Il informe également le Conseil Municipal que le petit cabanon en face du gîte a été écroulé afin de réaliser un parking de 14m/6,50m Le devis proposé par l'entreprise HMP Poulain s'élève à 2 320.50 H.T et 2 784,00 TTC.
Les 2 devis sont acceptés à l'unanimité.

Mme Isabelle Verbrugghe informe le Conseil Municipal que des devis avec les mêmes prestations pour l'état des lieux aller et retour ainsi que pour le ménage du gite ont été demandés.

- Prestataires :
  - SIFU : 1 personne qui accueille à n'importe quelle heure, devis d'entretien détaillé intervention à chaque passage : 391.28 €, interventions entre chaque location, ils amènent produits et matériel de nettoyage, ils sont écolabellisés. Le montant final à régler dépendra de l'importance du ménage à réaliser
  - Le Lodge : pas d'accueil physique, ils mettent une clé à disposition à l'arrivée des locataires, ils viennent le lendemain pour faire l'état des lieux. 411,00 €

Monsieur Nicolas Adenis demande où est située l'entreprise SIFU.
Réponse d'Isabelle Verbrugghe : L'entreprise SIFU est implantée à Guéret et Le Lodge à Saint Fiel.
Madame Isabelle Verbrugghe a également demandé un devis pour faire le nettoyage du gîte avant de faire la 1ère location, le devis s'élève à 1 411,00 €. Il comprend le nettoyage complet, y compris de la véranda, baies vitrées, intérieur des meubles, sols...
L'entreprise interviendrait entre le 10 et le 15 avril.

Madame Isabelle Verbrugghe met aux voix ces différentes propositions.

- Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'entreprise SIFU.
- Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour le devis de nettoyage préalable par l'entreprise SIFU également.

Madame La Maire propose également au Conseil Municipal la prise en charge d'une plus-value pour le carrelage de la terrasse du gîte : 336.00 € supplémentaires, 7h en plus, soit un montant total de 7 982.30 €. Ce dépassement est dû à la nécessité de poncer le béton de la terrasse qui a été mal réalisé.
Madame La Maire met aux voix cette plus value.
Celle-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

► VOIRIE/TRAVAUX EAUX PLUVIALE VILLAGE DE MONTPENSOUX

Monsieur Yves Pradeau informe le Conseil Municipal du problème d'évacuation d'eaux de pluie à la maison de Céline Salesse au village de Montpensoux : la porte d'entrée est plus basse que la route et l'eau pénètre dans la maison.
Messieurs Gilles Garré et Yves Pradeau ont vu l'architecte sur les lieux et estiment qu'il aurait dû anticiper ce problème.
Les agents techniques ont fait quelques travaux qui se sont révélés insuffisants.
Monsieur Yves Pradeau propose d'installer.....et de prolonger la conduite d'eau pluviale de 35 mètres afin que l'eau ne stagne pas dans le chemin.
Un devis a été demandé pour un montant de 2 899,00 € H.T.
Monsieur Yves Pradeau met aux voix ce devis, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► ADRESSAGE

Madame Isabelle Verbrugghe informe le Conseil Municipal sur l'avancée de l'adressage sur la commune : 3 devis ont été demandés pour les plaques de rues, poteaux et numéros de maisons :

- plaquéomatic : pas de poteau, pas de visserie, plaques en aluminium fixées sur poteau et plaque en aluminium pour un montant de 4 796.66 € TTC et 6 997.22 H.T aucune information sur le délai de livraison.
- Fonderie Doutre : pour tout le kit plaques en aluminium vernies, poteaux, visseries et numéros de rues pour un montant 9 849 TTC soit 8 227.68 HT, 1 mois de délai de livraison.
- La poste : tout en aluminium pour un montant de 10 778.42 TTC, pas de possibilité de récupérer la TVA.

Madame Isabelle Verbrugghe ajoute que fin juin, chaque personne doit avoir reçu l'attestation avec la nouvelle adresse afin que les habitants changent d'adresse et ceci gratuitement.
Les plaques de maisons seront distribuées le samedi 8 et dimanche 9 juin.
Madame Isabelle Verbrugghe demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du devis.
Le devis de l'entreprise « la Fonderie Doutre » a été retenue à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

SPECTACLE D'ETE AU DOLMEN

Mme VERBRUGGHE Isabelle rappelle que lors du précédent budget une somme de 800 € avait été actée pour organiser un spectacle dans le bourg, or le projet n'a pas été concrétisé en 2023. Suite à une sollicitation de l'Office de Tourisme, elle propose au Conseil Municipal d'accueillir au dolmen un spectacle le vendredi 26 juillet 2024.
Il s'agit d'une co-organisation avec l'office du tourisme, l'association « Les Saltimbanques » ainsi que l'association « Patrimoine ». Le concert propose est un duo de chanteurs : Pierre et Paul Danzin,
Ils amènent leur matériel de sono, il sera nécessaire d'installer des éclairages, des projecteurs, d'aménager le site.... Le coût de cette manifestation s'élève à 1 000 euros maximum.
Le cachet est de 568,72 HT et donc 600 euros TTC et les repas en supplément.

L'entrée serait gratuite et il serait proposé « un chapeau » à la fin du spectacle pour que chacun participe en fonction de ses moyens..
Mme Isabelle Verbrugghe met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : **13**	POUVOIRS : 2
POUR : **13**	ABSTENTION : **0**

QUESTIONS DIVERSES

● Madame La Maire propose au Conseil Municipal différentes propositions du logo communal en gris et noir suite à la demande faite au dernier Conseil.

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a choisi le logo gris et noir avec le trait situé sous le dessin moins épais.
Le logo couleur a été décidé lors du dernier Conseil Municipal.

- Madame La Maire explique au Conseil Municipal la différence entre budget primitif et trésorerie :
Pour le budget fonctionnement, des rentrées d'argent mensuelles et/ou trimestrielles ont lieu au titre des dotations de l'état versées à la commune

- M. PRADEAU Yves informe le Conseil Municipal du problème de circulation du camion poubelle au village de Semme car la route est désormais en sens interdit (à la demande du Conseil Départemental).
Monsieur Yves Pradeau et Madame Isabelle Verbrugghe se sont déplacés sur les lieux avec Evolis23.
Un miroir a été remis sur le domaine privé avec une autorisation préalable. Il est donc nécessaire de rajouter la mention « sauf camions » sous le panneau sens interdit.

- M. CORBIN Nicolas informe le Conseil Municipal que le trou sur la route du village de la Berthonnerie se creuse de plus en plus.

- M. BOUCHER Jean-Noël informe le Conseil Municipal qu'une session de formation aux premiers secours organisée par Groupama va avoir lieu prochainement.

- Mme CLAVEYROLAS Sandrine informe le Conseil Municipal que des tombes au cimetière sont très dégradées dont deux en face de la croix qui sont complètement cassées.
Ce sont 2 tombes abandonnées.
Il faut réfléchir à la reprise de concession.
Nicolas Adenis propose de se renseigner auprès de la Mairie de Le Grand-Bourg pour la reprise de concession car ils ont déjà fait ces démarches.

- M. PIOFFRET Jean-Marc informe le Conseil Municipal des travaux à la MAM : l'Entreprise Martinet n'a pas fini.. Il a constaté un problème avec les rails pour les cloisons et également avec les pinces doigts des portes.
Le test d'étanchéité aura lieu le 2 mai à 10h00.

Prochain Conseil le 10 avril 2024 : budget 2024.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h00.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc PIOFFRET